



Mission de la Performance et du Pilotage des Moyens

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection
des candidatures à un recrutement sans concours
dans le corps des syndics des gens de mer
par la Direction de la mer de la Martinique**

Le directeur de la mer de la Martinique ;

Vu le décret n°2000-572 du 26 juin 2000 portant statut particulier du corps des syndics des gens de mer ;

Vu l'arrêté du 13 février 2024 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2024 d'un recrutement sans concours de syndics des gens de mer.

ARRÊTE :

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des syndics des gens de mer par la direction de la mer de la Martinique :

HERVE Guillaume - Directeur adjoint de la mer – MTES/DM Martinique

BIGOT Samuel - Chef du service de la sécurité et de la police maritime – MTES/DM Martinique /SSPM

BERTON David - Chef de l'unité littoral maritime - MTES/DM Martinique /SSPM/ULAM

Article 2 : est nommé en qualité de président de la commission de sélection précitée,
M. NICOLAS Xavier – Directeur de la mer ;

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet à la date de signature.

Fait à Fort de France, le 4 mars 2024

~~Le Préfet de la Martinique~~

Jean-Christophe BOUVIER